

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 37-407-1930 promulguant le décret du 29 août 1990 fixant les traitements des administrateur des colonies et des administrateurs des services civile de l'Indochine.

n° 37-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 août 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 29 août 1930 fixant les traitements des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 29 août 1920, susvisé, fixant les traitements des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine. Art 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac